

RCS : CAYENNE
Code greffe : 9731

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAYENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00218
Numéro SIREN : 892 149 469
Nom ou dénomination : 2 WHEEL'S PIECES

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2023 sous le numéro de dépôt 365



2 WHEEL'S PIECES

54 Avenue Pasteur

97300 Cayenne

0594301085 / 0694426164

Hmy93@live.fr

SASU au capital social de 500€

SIREN : 892 149 469

SIRET : 892 149 469 00017

RCS CAYENNE

Procès Verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique le 20 Mai 2022, L'an deux mille vingt-deux, à 09H00;

L'associé unique de la société par action simplifiée unipersonnelle 2 WHEEL'S PIECES, au capital social de cinq cents euros divisés en 500 parts sociales, dont le siège social est situé 52 Avenue Pasteur, 97300 Cayenne, s'est rendu au siège.

L'assemblée est présidée par Mr MARIEMA Yannick, Président.

Est présent:

- Mr MARIEMA Yannick, propriétaire de 500 parts, équivalents à 500,00€

Soit 1 associé présent totalisant 500 parts.

Le Président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle l'ordre du jour:

-Bilan de l'année 2021

-Approbation des comptes

-Changement des articles 2 et 4 des statuts constitutifs de la S.A.S.U 2 Wheel's Pieces

Le président déclare que les documents requis ont été adressés à l'associé quinze jours avant la date de la présente.

Le Président donne lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

1944
1945
1946

1947
1948
1949

1950
1951
1952

1953
1954
1955

1956
1957
1958

1959
1960
1961

1962
1963
1964

1965
1966
1967

1968
1969
1970

1971
1972
1973

1974
1975
1976

1977
1978
1979

1980
1981
1982

Première résolution:

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

L'assemblée rappelle que la S.A.S.U 2 Wheel's Pieces n'a pas exercé durant l'année 2021.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours du dit exercice.

Deuxième résolution :

L'associé décide d'affecter les bénéfices de l'exercice clos le 31/12/2021 intégralement à la société.
Aucune redistribution à l'associé.

Troisième résolution :

Des modifications seront apportées aux statuts de la S.A.S.U 2 WHEEL'S PIECES concernant l'article 2 (ajout de différentes activités notamment la casse de 2 roues et l'achat/revente de véhicules) et l'article 4 (l'adresse du siège social figurant sur les différents extraits de Kbis n'était pas la bonne, en effet c'était l'adresse du président de la S.A.S.U 2 WHEEL'S PIECES):

- *Article 2 – Objet :*

La S.A.S.U 2 WHEEL'S PIECES a pour objet directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

• DESCRIPTION OBJET SOCIAL

- Casse de 2 roues, revente de pièce détachées et réparation. L'exploitation d'un commerce de vente de réparation, location de scooters, motos. La vente d'accessoires tant neuve que d'occasion pour les deux roues. Achat/revente de véhicules.
- la participation de la S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;
- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

- *Article 4 – Siège social :*

Le siège social de la S.A.S.U. 2 WHEEL'S PIECES est fixé au 52 avenue Pasteur – 97300 CAYENNE.

Le siège social détermine notamment la loi applicable et la compétence des juridictions en cas de litige.

Il peut être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe par décision du Président.

Il peut être transféré en tout autre endroit par décision des associés.

2/3

2 WHEEL'S PIECES SASU
52, Avenue Pasteur
97300 CAYENNE
Tél. : 0594 30 10 85 / 0694 42 61 64
Siret : 892 149 469 00017

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author details the various methods used to collect and analyze the data. This includes both manual and automated techniques. The goal is to ensure that the information gathered is both reliable and comprehensive.

The third part of the document focuses on the results of the analysis. It shows how the data points are interpreted and how they relate to the overall objectives of the study. The author provides a clear breakdown of the findings, highlighting key trends and anomalies.

Finally, the document concludes with a summary of the findings and a list of recommendations. These suggestions are based on the data and are intended to improve future operations and data collection processes.

Appendix A: List of all receipts and invoices used in the study.

Appendix B: Detailed breakdown of the data collection process.

Appendix C: Statistical analysis of the data.

Quatrième résolution :

Le président se chargera d'effectuer les démarches concernant la modification des statuts et leur publication.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par la gérance.

Le président, Mr MARIEMA Yannick.



2 WHEEL'S PIECES SASU

52, Avenue Pasteur
97300 CAYENNE
Tél. : 0594 30 10 85 / 0694 42 61 64
Siret : 892 149 469 00017

2 WHEEL'S PIECES SASU

52, Avenue Pasteur
97300 CAYENNE
Tél. : 0594 30 10 85 / 0694 42 61 64
Siret : 892 149 469 00017

1942

...

...

...

...

...

2 WHEEL'S PIECES

Liase fiscale 2021

Exercice comptable du 25/02/2021 au 31/12/2021

Version de travail éditée le 24/02/2023

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
Fraternité

cerfa

N° 11084*22

ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	25/02/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****	
2 WHEEL'S PIECES - SIREN : 892149469		**** SUR TELEDEC.FR ****	
Adresse du siège social:		Ancienne adresse en cas de changement:	
54 AV LOUIS PASTEUR			
97300 CAYENNE			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input checked="" type="checkbox"/>
--------------------	--	-------------------------------------

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable à taux normal	0	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire	<input type="checkbox"/>
		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>
		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>
		Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé
---	--

Comptable, conseil ou CGA :

Visa : CGA Viseur conventionné :

Identité du déclarant:

Date: 24/02/2023 Lieu: CAYENNE

Civilité du déclarant : M

Nom du déclarant : MARIEMA YANNICK

Qualité du déclarant : PRESIDENT

Examen de conformité
fiscale (ECF)

prestataire :

IMPOT SUR LES SOCIETES

**N° 2065 bis-SD
2022**

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Si déposé néant, cochez la case : X

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même	a
payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions corespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	e
	f
	g
	h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽¹⁾		0%	15%
		19%	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
	MVLT imputée sur les PVL de l'exercice		
	MVLT réalisée au cours de l'exercice		
	MVLT restant à reporter		

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise 2 WHEEL'S PIECES - SIREN : 892149469			Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
Durée de l'exercice en nombre de mois* 11			Durée de l'exercice précédent* 		
			Exercice N clos le 31/12/2021		
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012	
		Autres*	014	016	
	Immobilisations corporelles*		028	030	
	Immobilisations financières* (1)		040	042	
	Total I (5)		044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
		Marchandises*	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	
		Autres* (3)	072	074	
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	
	Charges constatées d'avance*		092	094	
	Total II		096	098	
	Total général (I + II)		110	112	
PASSIF					Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120
	Écarts de réévaluation				124
	Réserve légale				126
	Réserves réglementées*				130
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*		131)	132
	Report à nouveau				134
	Résultat de l'exercice				136
	Provisions réglementées				140
		Total I		142	
Provisions pour risques et charges				Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169)	172
	Produits constatés d'avance				174
		Total III		176	
		Total général (I + II + III)		180	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2022
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉ-DECLARATION
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2 WHEEL'S PIECES - SIREN : 892149469

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2021

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
				217		218	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :				242	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *				243	244
	Rémunérations du personnel *					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements *					254	
	Dotations aux provisions					256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	
Produits financiers	(III)	280			Charges financières	(V)	294
Produits exceptionnels	(IV)						290
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347				300
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices *	(VII)						306
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312	314
B - RÉSULTAT FISCAL							
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles *					322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	
	Divers *	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *		248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU - TA (44 octies et octies A)	987	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	342
	Bassins d'emplois à redynamiser (44 sexes A)	989	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138	
	Bassins d'emplois à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344	ZIFANG (44 quaterdecies)	345	
	BUIJ (44 sexesdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septedecies)	993			
	Créances div. au titre du report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643	350
	Divers dont		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	372

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022
ADAPTÉ POUR LA TITRE-DÉCLARATION
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2 WHEEL'S PIECES - SIREN : 892149469

Néant

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1											
		2											
		3											
		4											
		5											
		6											
		7											
		8											
		9											
		10											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 2 WHEEL'S PIECES - SIREN : 892149469

Néant

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Fusion/absorption : déficits transférés de plein droit (art 209-11-2)	982 bis
Fusion/absorption : nombre d'opérations	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI, dont Madelin	325	381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise: 2 WHEEL'S PIECES - SIREN : 892149469		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le: 25/02/2021 et clos le: 31/12/2021		Données en nombre de mois	11
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [2 WHEEL'S PIECES - SIREN : 892149469]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre Nom complet

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse :

Titre Nom complet

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse :

7. **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 2 WHEEL'S PIECES - SIREN : 892149469 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
--	-----	--

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 25/02/2021 au 31/12/2021 ou Année : 2021	
Dénomination de l'entreprise : 2 WHEEL'S 'PIECES'	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise : SIREN- : 892149469	PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination et adresse	
SIREN	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs (article 220 sexies A du CGI) cf n°2079-CAC-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE**CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES**

Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)

CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD

Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD

dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD

Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD

Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD

Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD

Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD

Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :**III - CAS PARTICULIERS****CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N****CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS**